

Association Deux Pieds Deux Roues

Délégation Régionale pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
de l'AF3V Association Française de développement des Véloroutes
et Voies Vertes

5 av. F. Collignon 31200 Toulouse

Julien Savary, Vice-Président

j-savary@wanadoo.fr -tel : 06 33 59 03 35

Toulouse, le 9 Novembre 2017

à : Monsieur Gérard Dubrac,
Maire de Condom

Objet : Demande de sécurisation du parcours de la Véloroute de la vallée de la Baïse (V82) dans la traversée de Condom, par création de bandes cyclables et de sur-largeurs cyclables. Demande de rendez-vous.

Monsieur le Maire,

Notre association agit pour le développement de la Véloroute de la vallée de la Baïse (V82), itinéraire sécurisé de 168km qui ira de Lannemezan à Buzet-sur-Baïse, et qui favorisera à la fois les déplacements quotidiens et de loisirs des habitants, et ceux des cyclotouristes.

Elle a transmis en Juin 2012 des propositions d'itinéraire pour cette Véloroute aux trois départements concernés. Et elle a organisé en Juillet 2012 une randonnée cycliste qui a parcouru la vallée de la Baïse pour faire la promotion du projet de Véloroute, randonnée qui a fait étape à Condom.

En 2017 le Conseil Départemental du Gers étudie la création d'un tronçon de 22km de cette Véloroute, qui ira de Moncrabeau, limite du département, au port de Valence-sur-Baïse, en passant par Condom, et nous nous réjouissons de cette décision.

Nous avons appris que le Département réalisera lui-même en 2018 la pose des panneaux de signalisation de cette Véloroute sur la totalité de l'itinéraire, mais, hélas, ne réalisera pas les aménagements de sécurité pourtant nécessaires à plusieurs traversées de route, le long de la D142, et dans la traversée de Condom (rues à fort trafic).

Aussi nous demandons à votre Mairie de Condom de sécuriser la traversée de la ville de Condom par cette Véloroute, en créant des bandes cyclables (ou des sur-largeurs cyclables) dans toutes les rues et avenues empruntées par la Véloroute, soit successivement (à partir de l'arrivée depuis Moncrabeau):

- = rue Jules Ferry et Boulevard Montplaisir ;
- = Boulevard Saint-Jean et quai Laboupillère ;
- = Pont de Barlet (une piste cyclable sur trottoir existe déjà) et avenue d'Aquitaine ;
- = Boulevard Saint-Jacques D931 ;
- = Avenue de l'Armagnac D15 (jusqu'au chemin Capots de Teste).

Nous vous demandons aussi de rénover les marquages au sol de la bande cyclable à contre-sens chemin Capots de Teste et Chemin de Cirions, qui seront empruntés par la Véloroute pour rejoindre le début de la Voie Verte de l'Armagnac.

Nous sommes disposés à examiner avec vos services techniques la faisabilité de ces aménagements, et nous sollicitons un rendez-vous de travail avec vous et vos services.

Nous espérons que vous répondrez positivement à nos demandes, et que les habitants et les touristes pourront rapidement emprunter les premières réalisations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julien Savary, Vice-Président
Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation régionale AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Copie à :

- M. Philippe Martin, Président du Conseil Départemental du Gers